

Pourquoi la Ville ne démantèle-t-elle pas immédiatement les campements?

La priorité est d'établir un contact avec les personnes, d'évaluer les risques et de proposer des ressources. Le déplacement constitue une mesure de dernier recours lorsque les risques ne peuvent être atténués autrement.

Vous souhaitez aider?

Privilégiez un don à un organisme reconnu plutôt qu'un don direct dans un campement. Composez le ☎ 211 pour trouver la ressource la plus appropriée.



Vivre-ensemble :
comprendre pour
mieux agir



Pour en savoir davantage, consultez :

longueuil.quebec/itinérance

longueuil

longueuil

L'itinérance touche maintenant des citoyennes et citoyens aux parcours très différents. Elle est aussi de plus en plus visible dans de nouveaux secteurs, comme certains quartiers résidentiels. Cette réalité peut susciter de l'inconfort ou des questions légitimes. Comprendre les causes de l'itinérance permet de mieux réagir face à ses conséquences.

Notre approche

La Ville de Longueuil mise sur une approche humaine, structurée et inclusive. Elle agit en collaboration avec les organismes communautaires ainsi qu'avec le réseau de la santé et des services sociaux, en complémentarité avec ses partenaires sur le terrain.

Il est difficile d'aider quelqu'un quand on ignore comment agir. Savoir reconnaître une situation qui nécessite une intervention et savoir à qui s'adresser : voilà ce qui permet à chacun de contribuer et de profiter de l'expertise des ressources spécialisées.

Les bons réflexes

Vous voyez un citoyen en situation d'itinérance dans un espace public.

Sa présence ne nécessite pas automatiquement une intervention.

Vous remarquez un nouveau campement.

Communiquez avec le 311. Les équipes pourront entrer en contact avec les personnes, évaluer la situation et agir selon les circonstances.

Une personne semble en grande vulnérabilité ou en détresse.

Communiquez avec le 911.

Vous voulez signaler anonymement un acte criminel?

Info-Azimut, 450 646-8500

À éviter

- ✗** Tenter de déplacer une personne ou ses effets personnels.
- ✗** Intervenir seul.
- ✗** Filmer, photographier ou diffuser l'image d'une personne sans son consentement.
- ✗** Visiter un campement par curiosité.

